



Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 109 de l'ordre du jour provisoire*

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Rapport du Secrétaire général

Additif

II. Mesures prises aux niveaux national et international en matière de prévention et de répression du terrorisme international et informations sur les incidents provoqués par le terrorisme international

A. Informations communiquées par les États Membres

Suisse

1. La Suisse est partie à 16 instruments universels de lutte contre le terrorisme. En décembre 2014, elle a ratifié la Convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale et le Protocole additionnel à la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, qui datent tous deux de 2010. Elle est également partie à la Convention européenne pour la répression du terrorisme de 1977 et elle a signé mais pas encore ratifié la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme de 2005. Le 22 octobre 2015, elle a signé le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme de 2015, qui porte sur la question des combattants terroristes étrangers. La Suisse a également coopéré avec d'autres pays dans la lutte contre le terrorisme dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000. En outre, la Suisse a conclu un certain nombre d'accords bilatéraux concernant la coopération policière et douanière qui présentent également un intérêt dans la lutte contre le terrorisme.

2. En janvier 2015, une nouvelle loi fédérale frappant d'interdiction les groupes Al-Qaida et État islamique et les organisations qui leur sont associées est entrée en vigueur, remplaçant les précédentes lois applicables. La nouvelle loi proscrit le

* A/71/150.



soutien, la propagande et le recrutement, sous quelque forme que ce soit, au bénéfice de ces deux organisations, en Suisse et à l'étranger. Un projet de loi sur le renseignement a également été présenté en février 2014 et devrait être soumis à référendum en septembre 2016. S'il est adopté en 2017, comme prévu, il permettra de fournir un nouveau cadre légal au Service de renseignement de la Confédération, y compris en ce qui concerne le terrorisme, l'espionnage et la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques. D'autres modifications du droit interne relatives à la surveillance et à la communication de données ont été envisagées. De plus, en septembre 2015, la Suisse a adopté une stratégie de lutte contre le terrorisme au niveau fédéral. Sur le plan stratégique, une équipe spéciale (« Terrorist Travellers ») a été créée afin de coordonner toutes les activités de lutte contre le terrorisme au niveau fédéral. La Suisse a également apporté son concours aux activités menées par les organismes des Nations Unies en matière de prévention de l'extrémisme violent et a adopté un plan d'action de politique étrangère pour la prévention de l'extrémisme violent en avril 2016. Elle accueille de surcroît le siège du Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience, maillon essentiel de la lutte contre la radicalisation au niveau mondial. En avril 2015, la Suisse a lancé une initiative visant à mettre en lumière l'importance des droits fondamentaux des enfants dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, ce qui a conduit à la formulation d'une série de recommandations qui devraient être proposées pour adoption en 2016.

3. De nombreux citoyens suisses ont été victimes d'actes liés au terrorisme en 2015 et 2016 : deux soldats suisses ont été blessés au cours de l'attaque menée par Al-Mourabitoun contre un restaurant de Bamako en mars 2015, trois citoyens suisses ont été blessés au cours des attentats de Paris, revendiqués par l'État islamique d'Iraq et du Levant, en novembre 2015, une Suissesse a été enlevée par Al-Qaïda à Tombouctou (Mali) en janvier 2016 et est toujours retenue captive malgré de nombreux appels en faveur de sa libération sans conditions et deux citoyens suisses ont été tués à Ouagadougou au cours de l'attaque menée par Al-Mourabitoun contre un hôtel en janvier 2016.

4. En 2015, les intermédiaires financiers ont signalé 38 cas de financement présumé du terrorisme aux autorités compétentes en matière de blanchiment d'argent, ce qui représente une nette augmentation par rapport à l'année précédente. Ils ont fait état d'un certain nombre d'affaires précises portant sur un montant de l'ordre de 32 millions de francs suisses. Sur les 38 cas signalés, 16 ont été transmis aux autorités compétentes aux fins de poursuite pénale. Si une affaire a déjà fait l'objet d'une décision des autorités de poursuite pénale, les autres sont encore en cours d'examen par ces mêmes autorités.

5. Dans le cadre d'une enquête ouverte en 2009, les autorités de poursuite pénale de la Confédération, en étroite collaboration avec d'autres pays, ont poursuivi en 2014 leurs investigations sur diverses personnes suspectées de soutenir un groupe ethno-nationaliste. D'après les informations disponibles au moment de l'établissement du rapport, ces personnes avaient mis en place en Suisse un système pyramidal qui servait notamment à la collecte dissimulée de fonds destinés à appuyer ledit groupe. L'enquête devrait aboutir à une accusation formelle en juillet 2016. En 2015, les autorités pénales ont également continué d'enquêter sur les combattants terroristes étrangers se rendant en République arabe syrienne et 20 procédures pénales ont été engagées à cet égard au cours de l'année. En outre, des enquêtes sont en cours concernant le recrutement au bénéfice de Chabab et le

soutien apporté aux activités de ce groupe en Somalie. Des enquêtes sont également menées au sujet des activités en ligne de groupes terroristes.

6. En février 2016, le Tribunal fédéral de Lausanne a confirmé la condamnation en 2014 par le Tribunal pénal fédéral de deux citoyens iraqiens pour leurs activités de propagande en ligne en faveur d'Al-Qaida. En mars 2016, le Tribunal pénal fédéral a condamné, au titre de l'article 260 *ter* du Code pénal suisse, trois citoyens iraqiens pour avoir soutenu une organisation criminelle et pris part à ses activités en montant une cellule de l'État islamique d'Iraq et du Levant active en Suisse.

7. En 2014 et 2015, 31 demandes de coopération judiciaire en matière de terrorisme ont été reçues par la Suisse; il a été donné suite à 22 d'entre elles. Au cours de la même période, les autorités suisses ont adressé 51 demandes de coopération judiciaire à d'autres pays; il a été donné suite à 38 d'entre elles. La Suisse a également reçu plusieurs demandes d'extradition. De plus, la police fédérale suisse a refusé l'entrée sur le territoire suisse à un certain nombre de personnes pour des raisons liées au terrorisme. Des procédures ont également été engagées pour obtenir la déchéance de la nationalité pour une personne soupçonnée d'avoir rejoint une organisation terroriste en République arabe syrienne.
